

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES				
N°	Vocation	Référence cadastrale	Superficie approximative	Bénéficiaire
1	Unité de traitement des déchets	AK n°88, 89	20000 m2	Commune de Houdan et SIEDD
2	Voie publique et parking	AL 53	2654 m2	Commune de Houdan
4	Chemin piétons et cyclistes largeur 3m	parties des parcelles ZP n°5, 6, 7 et 8	1850 m2	Commune de Houdan
5	Voie, parking et circulation douce	partie de AD 388	1800 m2	Commune de Houdan
6	Extension du collège, du gymnase et équipements sportifs	AD n°23, 24, 30, 31, 34, 35, 41, 43, 394, 458	4110 m2	Commune de Houdan
11	Services techniques	partie de ZP5	5350 m2	Commune de Houdan
12	Groupe scolaire	parties de ZN 43 et ZN44	9000 m2	Commune de Houdan
14	Aménagement de carrefour	AK 45, parties de AK 46, 47, 55 et de ZL 63a	550 m2	Commune de Houdan
21	Elargissement de la VC30	parties de ZN 59, 60, 61, 65, 174, 177	360 m2	Commune de Houdan
22	Aménagement de trottoir rue de Paris	ZN 153 et parties de ZN 163	110 m2	Commune de Houdan
24	Bassin de régulation des eaux pluviales	à définir par enquête parcellaire	à définir par enquête parcellaire	Commune de Houdan
25	Chemin piétons et cyclistes largeur 3m	partie AC 6 et 56	1200 m2	Commune de Houdan



Dénomination et caractère principal des zones

UAa, b, c, d Habitations agglomérées et commerces correspondant au Bourg

UC Habitations collectives discontinues

UE Habitations individuelles

UI Activités artisanales, industrielles, bureaux et laboratoires

UL Équipements collectifs

UM Installations ferroviaires

AU Zone naturelle d'extension urbaine à long terme

AUUAc Zones naturelles (insuffisamment équipées) destinées à des extensions urbaines à court ou moyen terme. Voir les caractéristiques des zones UAa, UAa, UE et UI dans le règlement

AUUI

A Zone agricole

Aa Zone agricole correspondant au cône de vues protégées sur l'Eglise et la Tour

Ab Zone agricole pouvant recevoir la station future d'épuration des eaux et des déchets

N Zones naturelles protégées en raison de la qualité du site

Nb

----- Limite de commune

----- Périmètre de zone et de secteur

UG Dénomination de la zone

Emplacement réservé

Emplacement réservé pour chemin piétonnier et cycliste à créer

Zone de protection acoustique contre les voies bruyantes

Axes et voies nouvelles (tracé de principe) ou aménagement de voie existante

Chemin piétonnier et cycliste nouveau (tracé de principe)

Zone inondable de type A (cf arrêté préfectoral du 21/11/1992)

Zone inondable de type B (cf. arrêté préfectoral du 21/11/1992)

Voie

RD 61 Désignation de la voie

- Equipements publics existants
- A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

Parking de Gressey

Parking Nord

Parking Sud

Poste

Gymnase

Collège

Jardin public

Terrain de boules

Tennis

Stade

Crèche - halte garderie

Mairie

Groupe scolaire

Office de tourisme

Centre des Impôts

Salle de fêtes

Bibliothèque

Centre de secours

Foyer

Hôpital

Cimetière et espaces verts

DEPARTEMENT DES YVELINES

Commune de

HOUDAN

P.L.U.

4.2

Plan de zonage

P.L.U. APPROUVE le 22 juin 2017

Modification n°1 approuvée le 25 septembre 2019

Modification n°2 approuvée le 17 septembre 2024

Modification simplifiée n°1 approuvée le 17 septembre 2024

Echelle : 1/2500

Vu pour être annexé à notre délibération du 09 Avril 2025

approuvant la modification simplifiée n°2 du P.L.U.

Le Maire

Jean-Marie TETART